





Pourquoi rénover mon logement ?

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique en France. Elle finance des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements.

Pour qui?

L'aide est accessible à tous les propriétaires, qu'ils occupent leur logement ou le mettent en location.

Quelle aide?

Le montant de l'aide MaPrimeRénov' dépend du projet de travaux et des revenus du propriétaire.

Une aide unique, trois parcours selon votre projet

À partir du 15 mai 2024 :

MON PROJET DE TRAVAUX	MON AIDE	EXEMPLE
→ Rénovation par geste : isolation et/ou chauffage	Une aide forfaitaire	→ Jusqu'à 5 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau
→ Rénovation d'ampleur : isolation, chauffage, ventilation	 Un parcours accompagné avec une aide en pourcentage du montant des travaux 	→ Jusqu'à 32 000 €
→ Rénovation d'une copropriété	 Une aide unique répartie entre les copropriétaires 	→ Jusqu'à 13 750 € par logement

Bon à savoir

MaPrimeRénov' est cumulable avec les aides des collectivités locales et, dans certains cas, avec les certificats d'économie d'énergie (CEE).



Les 5 étapes de mon parcours

1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' pour concevoir mon projet et connaître les aides auxquelles j'ai droit.



2

Pour une rénovation d'ampleur, je suis mis en relation avec **Mon Accompagnateur Rénov'** qui suit mon projet de A à Z.



Je dépose ma demande d'aide avec mes devis réalisés par des artisans reconnus garants de l'environnement (RGE).







Je fais réaliser mes travaux après acceptation de ma demande d'aide.





Je dépose mes factures en ligne et demande le versement de ma prime.



Un parcours accompagné

Pour les rénovations énergétiques d'ampleur, vous êtes accompagné par Mon Accompagnateur Rénov'. Cet interlocuteur de confiance vous guide à chaque étape de votre projet.



Le service public pour mieux rénover mon habitat



Vous souhaitez rénover votre logement ? Faites appel à un conseiller France Rénov'!

Trouvez l'Espace Conseil le plus proche de chez vous sur le site france-renov.gouv.fr



par téléphone 0808800700



France services

france-services.gouv.fr

France services vous aide dans vos démarches

Vous rencontrez des difficultés avec les démarches numériques ou administratives ? Les conseillers France services peuvent vous appuyer dans votre demande d'aide.





